



Transmission d'un pouvoir d'associé

Par **hehlen**, le **13/04/2008 à 12:27**

Bonjour, Mon compagnon malade m'a transmis son pouvoir en tant qu'associé à 50 % avec son frère avec lequel il ne s'entend plus du tout. Je participe demain à mon premier conseil d'administration. Son frere prend des decisions inconsiderées dans l'entreprise et fait beaucoup de tort à l'entreprise sans que personne soit au courant. Je voudrais le contraindre à ne plus prendre des decisions individuelles mais collégiales et à prendre ses responsabilités en cas de non respect de cet accord. Comment puisse je faire pour l'y contraindre ?

Par **Upsilon**, le **13/04/2008 à 12:53**

Bonjour !
Il va nous falloir plus d'informations sur la situation de la société. Quelle forme sociale a été adoptée?
Sinon, concernant les décisions personnelles/collégiales, tout dépend de la forme sociale et des statuts. Dans tous les cas, certaines décisions ne pourront pas être prises seules. Quand bien même ses décisions pourraient être prises seul, cette personne pourrait être responsable des fautes de gestion, tout dépend de la forme sociale.
Dans l'attente de vous lire,
Upsilon.